

(N° 9.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 JUIN 1925

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Hygiène, chargée de l'examen du Projet de Loi tendant à modifier la date de la session ordinaire des conseils provinciaux en 1925 et prorogeant les mandats des conseillers provinciaux et des députés permanents en fonction.

(Voir les nos 7, 13 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 25 juin 1925.)

Présents : MM. le Vicomte BERRYER, président ; CARPENTIER, Chevalier DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, DE VISCH, HUYSMANS, LEKEU, MAHIEU, MOUSTY, NOLF, RYCKMANS, VAN FLETEREN, VAN ORMELINGEN, VERBRUGGHE, VERHEYDEN et LIGY, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le projet de loi soumis à vos délibérations a pour but de modifier la date de la session ordinaire des conseils provinciaux en 1925 et de proroger les mandats des conseillers provinciaux et des députés permanents en fonction.

Il a été voté par la Chambre des Représentants par 130 voix contre 4 et 15 abstentions.

Votre Commission, par 12 voix contre 3, a l'honneur de vous en proposer l'adoption. L'urgence en est justifiée par les considérations de l'Exposé des Motifs.

Divers membres n'ont donné leur adhésion au projet que sous la réserve que leur vote affirmatif n'impliquerait aucun préjugé quant à la solution des questions qui seront ultérieurement soumises à la Législature relativement à la composition du corps électoral pour la province.

Le Rapporteur,
A. LIGY.

Le Président,
PAUL BERRYER.